



Tous les interlignes sont enherbés.  
Photos : S. Bütikofer / IP-SUISSE

## IP SUISSE – STANDARD DE PRODUCTION

AUTOR : STÉPHANE BÜTIKOFER, IP-SUISSE ET JÉRÔME DUPLAIN, VOGELWARTE

**IP-SUISSE souhaite établir un standard de production efficace et crédible pour une viticulture favorisant la biodiversité et préservant les ressources en Suisse.**

IP-SUISSE place la promotion des habitats naturels et de la biodiversité au centre de ses préoccupations. En viticulture, il s'agit de diversifier les habitats des vignobles afin de favoriser ses espèces typiques, ainsi que les auxiliaires. Cette évolution passe par une plus grande diversité de surfaces de promotion de la biodiversité et une qualité écologique élevée de ces surfaces, dans les vignes et leurs abords immédiats. De plus, dans les surfaces de production, la préservation des ressources et une réduction considérable de l'utilisation de produits phytosanitaires sont favorisées, aussi bien au niveau des herbicides que des autres pesticides. Les directives de production ont été établies en collaboration avec la Station ornithologique suisse de Sempach. Elles intègrent des exigences de base, applicables dans toutes les régions viticoles du pays, ainsi que des mesures à points volontaires.

Les viticulteurs adhérant au label IP-SUISSE s'engagent à :

- Atteindre un minimum de 16 points au moyen de mesures volontaires en faveur de la biodiversité et de la préservation des ressources.
- Respecter toutes les exigences de base sur l'ensemble du domaine de l'exploitation. En particulier, tous les interlignes sont enherbés, avec gestion alternée. Certaines exceptions sont possibles, à compenser au moyen de points supplémentaires.
- L'utilisation de pesticides synthétiques est réduite au maximum.

- Dans la mesure du possible, utilisation de cépages adaptés au site.
- Chaque viticulteur labellisé est régulièrement contrôlé par des contrôleurs indépendants.

### Vin durable IP-SUISSE ouvert à tous

Le programme a été lancé en 2021 en collaboration avec Denner.

Les premiers raisins ont été vendangés en automne 2021 et les premiers vins ont été commercialisés dès le printemps suivant.

L'ambition de durabilité définie par le label est valorisée, chez le producteur, par une prime de 0.30 ct /kg de raisin commercialisés. Cette prime permet de valoriser le travail pour la mise en place des différentes mesures chez le producteur.

Dès ce jour, il n'y a plus d'exclusivité pour la commercialisation du vin et donc le label est ouvert à tous les vigneronns et caves du pays.



**Au bord des parcelles de vigne, création d'habitats diversifiés pour la faune sauvage.**  
Photo S. Bütikofer / IP-SUISSE.



Photo : S. Bütikofer / IP-SUISSE

## INTERVIEW DE MONSIEUR FÉLIX MATHIEU, VITICULTEUR ET ARBORICULTEUR À AUBONNE :

### **Qu'est-ce qui vous a motivé à adhérer au label IPS dans le cadre de votre exploitation viticole ?**

L'élément déclencheur a été une demande de la part de la Cave de La Côte pour des producteurs intéressés par le label IP-SUISSE. Mes motivations sont multiples.

Je pense qu'il est important de communiquer les efforts que fait l'agriculture pour l'écologie. Le label IP-SUISSE est une manière d'informer les consommateurs sur les prestations réalisées. Celles-ci ont un coût. La plus-value perçue par le label auprès du consommateur nous permet de compléter le financement nécessaire à la mise en place de ces mesures. De plus on ne part pas de zéro. IP-SUISSE est déjà bien visible sur le marché et nous offre en tant que viticulteur une plateforme qui touche déjà beaucoup de consommateur.

### **Quelles ont été les contraintes, bénéfiques liés à la mise en place des mesures sur votre exploitation ?**

Le label demande une certaine quantité de surfaces de promotion de la biodiversité proches du vignoble. Valoriser les talus, les bosquets et autres petites structures présentes dans mes vignes n'a pas été suffisant pour arriver à la qualité requise. Un autre aspect important est celui de la législation. La création de bosquets sur les talus, au bord d'une route doit être discutée avec la commune ou le voyer. Jusqu'à présent, j'ai trouvé le personnel communal ainsi que les municipaux très ouverts à mes propositions et je profite d'ailleurs de cet article

pour les remercier. Je dois maintenant entretenir des talus et des haies et maintenir des petites structures. Je les perçois comme des cultures à part entière en plus de la production viticole et arboricole que j'ai déjà.

### **Quelle image, retour avez-vous des consommateurs par rapport au label ?**

Difficile pour moi de répondre puisque je ne suis pas en contact direct avec les consommateurs finaux. Mais la Cave de La Côte fournit des efforts soutenus pour valoriser notre production sous le label IP-SUISSE.

### **Que recommanderiez-vous à vos collègues intéressés ?**

La description des mesures nécessite souvent quelques explications pour être bien comprises. Je recommanderais de faire appel à un conseiller travaillant pour le label ou un collègue.

Plus que des mesures, IP-Suisse demande une réelle démarche de la part des producteurs qui se lancent.

